Trente-sixième Année. — N° 24 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 24 JANVIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à *l'Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 23 JANVIER 1891

CHOSES D'AMÉRIQUE

République et franc-maçonnerie, lorsqu'elles sont ensemble, ne font pas la prospérité des peuples ni la richesse des Etats.

Ecoutez plutôt l'histoire.

Le Brésil, il y a un peu plus d'un an, faisait une révolution pour chasser le vieil empereur dom Pedro. C'était un pays miné depuis longtemps par les Loges; l'empereur, honnête philanthrope, n'avait opposé qu'une molle résistance à leurs machinations, si tant est qu'il ne les ait pas servies. Les F∴ craignaient l'avènement du comte d'Eu, qui avait d'autres qualités, d'autres principes et un autre caractère. La révolution fut faite avant lui, parce qu'on le sentait homme à ne pas la laisser faire.

Repassons un peu plus tard: où en sont-ils dans cet admirable pays qui avait précédemment marché d'un pas si rapide dans la voie de la civilisation et du progrès?

Pour l'heure, on se dispute.

Le Brésil a joué aux Etats-Unis: il est une république fédérale d'Etats républicains. Le litige actuel, c'est de déterminer quels seront les impôts allant à la Caisse fédérale et les impôts versés aux caisses des Etats particuliers. Le ministre des finances fédérales ne veut presque rien abandonner: les représentants des Etats répliquent que ceux-ci ne peuvent pas se passer de ressources, et que ce n'était pas la peine de faire une révolution et une république si on ne doit pas obtenir une certaine autonomie des provinces.

En attendant, le gouvernement ne rend point de compte au Congrès.

Le Congrès dit-il, est une assemblée constituante, incompétente pour ces sortes de questions: on verra plus tard.

Des discussions ont lieu sur les chiffres budgétaires de la monarchie.

L'année 1888, où la révolution éclata, eut selon le ministre des finances, M. Ruy Barboza, un déficit de 62 millions de francs avec des recettes de 375 millions. Le ministre demande maintenant 500 millions pour les dépenses fédérales, soit 60 millions de plus qu'il n'en fallait à l'empire. Le déficit fédéral excède donc dès le début 100 millions par an, sans compter ce qu'il faut abandonner aux Etats pour leur propre fonctionnement. Le ministre leur laisse déjà l'impôt sur l'exportation et l'impôt la transmission de la propriété foncière : ajoutez donc 55 millions de francs de déficit.

Est-ce assez? Il y a déjà plus de six mois que le *Jornal do commercio* à évalué à 175 ou 200 millions de francs les dépenses occasionnées par le gouvernement nouveau. On ne l'a pas démenti, on lui en a promis des explications, mais on ne lui en a pas donné.

Et le même journal, le plus considéré et le plus grave du Brésil, vient d'annoncer que le susdit ministre Barboza a accordé encore pour 20,000 kilomètres de chemins de fer à construire, des garanties d'intérêt qui se monteront à 90 millions de francs par an. Le déficit sera donc égal, selon les plus optimistes aux deux tiers du montant des recettes, selon les plus véridiques à bien près de la totalité même de ces recettes.

***

Au bout du fossé la culbute. Barboza en a convenu lui-même en terminant un discours officiel : « les semences de désordres qui menacent partout le pays, a-t il dit, ne tarderont pas à porter les fruits les plus pernicieux. »

Le Brésil marche à la banqueroute, qu'il peut voir déjà commencée chez ses voisins de la Plata.

Et le Chili lui-même n'a-t-il pas ses secousses à subir? La querelle y est encore toute constitutionnelle et politique : mais qu'elle dure un peu, et les finances encore prospères de ce pays seront ébranlées à leur tour.

***

Il y a donc des principes supérieurs d'ordre et de sagesse qui s'imposent partout.

Nous aussi peut-être, en France, nous sommes sur la pente qui glisse à des abimes.

Pourquoi avons-nous résisté jusqu'à présent? pourquoi le spectacle de notre richesse nationale étonne-t-il encore l'Europe, jalouse même de certains de nos succès ?

Parce que nous gardons un peuple travailleur et économe sous un gouvernement prodigue et gaspillard.

Entre le gouvernement et la nation, il y a, dans la gestion des finances, la même divergence que dans la question religieuse.

Mais une nation religieuse sous un gouvernement impie — un pays rangé, laborieux, ami de l'épargne, sous un gouvernement qui multiplie les fonctions inutiles et qui entretient le coulage des deniers publics — ce sont des contrastes qui ne durent pas impunément pendant des générations tout entières.

En 1875, quand la république maçonnique allait commencer, nous avions des excédents de recettes. Si nous avions persévéré dans cette voie, nous aurions à cette heure en moins dans nos dettes les dix milliards que nous avons empruntés depuis lors. Avec les centaines de millions d'excédents que nous aurions conservés à nos budgets, avec les centaines de millions que nous aurions à payer en moins, nous aurions amorti le vieux passif national. Au lieu des trente-deux milliards que nous devons et dont les impôts correspondants entravent nos exportations industrielles, nous ne devrions certainement pas seulement vingt milliards.

Quelle belle chose on eût faite ! et quels services auraient rendus à la France ceux qui lui auraient fait une République probe, honnête, économe et chrétienne, une République que les Loges n'eussent pas exploitée au profit de leurs créatures et de leurs haines !

LA FILATURE DE COTON AU JAPON

Le rapport du secrétaire de la légation de Belgique à Jokohama contient sur l'extention de la filature de coton au japon des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt. En voici les principaux passages :

« Il est évident que les grandes filatures récemment créées au Japon recommencent à travailler sérieusement à un juste prix [illegible] consomment. Au lieu de tissus anglais et indiens, on peut s'attendre à ne plus voir venir bientôt que du coton non facturé arrivant de Chine, un important courant commercial semble changer de direction.

» A propos de l'industrie nationale de la filature, je dirai que neuf nouveaux établissements sont actuellement en construction, tandis que douze autres qui existent déjà ont été sérieusement agrandis. En même temps qu'elle s'étend, cette industrie subit une transformation complète : aux installations anciennes, qui n'étaient appelées qu'à satisfaire aux besoins d'une consommation restreinte, ont succédé des outillages perfectionnés, capable de la plus forte production.

» Jusque dans ces derniers temps les filatures japonaises n'avaient pour la plupart, qu'un nombre de broches fort en dessous du minimum susceptible de fonctionner avec profit dans tout autre pays. L'une d'elles n'avait que 1,136 broches, et six autres, 2,000 broches. Osaka possédait, il est vrai, un établissement de 52.000 broches, mais à côté de celui-ci il n'y en avait que quatre avec plus de 10.000 broches ; en somme, les vingt-six filatures en marche, il y a huit mois, ne représentaient ensemble que 752.000 broches.

» A présent, tout est changé. La Compagnie d'Osaka ajoute 28,000 broches à son installation, de sorte qu'elle en aura 60,000, comme la manufacture de Setsu. Une filature de 10,000 broches à Naniwa en installe 40.000 nouvelles; à Tenusa, aux 15,000 existantes on en adjoint 30,000, tandis qu'à Kanégafuchi, aux 12,000 en activité, 48,000 autres sont ajoutées.

» Sous peu, le Japon aura trois filatures avec 60.000 broches chacune et ses installations dépasseront comme puissance de production tout ce qui existait auparavant dans l'empire.

» Ses extensions aux vieux établissements représentent 195.840 broches; les nouvelles filatures et celles en cours de construction, 198.000 broches. Quand tous les agrandissements seront achevés et les filatures en construction complétement érigées, l'industrie japonaise disposera d'environ 500.000 broches.

» A première vue, ce nombre ne donne pas une idée exacte de la puissance de production de ces manufactures, car parmi les vingt-six d'entre elles qui étaient en marche en septembre dernier, il y en avait seize qui travaillaient 21 heures par jour, grâce à la lumière électrique et à de doubles brigades d'ouvriers. D'autres fonctionnaient 22 heures par jour, et enfin, la minorité seulement chômait pendant la nuit.

LES MÉMOIRES DE TALLEYRAND

Publiés par les soins de M. le duc de Broglie

On sait que les *Mémoires* de Talleyrand vont paraître à la fin de ce mois. Le *Journal des Débats* a reçu communication d'un fragment se rapportant à une longue période de la vie de Talleyrand, depuis son ministère sous le Directoire jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire et au Consulat.

Il nous est impossible de reproduire *in extenso* cet extrait considérable. Mais nous tenons à en citer quelques passages.

Après un séjour de trente mois en Amérique, Talleyrand revient en France, en passant par Hambourg Amsterdam et Bruxelles. Il arrive à Paris au mois de septembre 1796. Nommé, en son absence, membre de l'Académie, nouvellement fondée, des sciences morales et politiques, il y fait la lecture de deux mémoires sur « l'Amérique septentrionale » et « le Besoin de colonies pour la France » Voici en quelles circonstances il fut mis en relations avec Barras et se rapprocha du Directoire après bien des hésitations et des refus :

» Les motifs de refus que je donnais ne paurent pas valables. Ils passaient de plus par Mme de Staël qui, désirant un rapprochement entre Barras et moi, conduisit les choses de manière à ce que je reçus de Barras un billet par lequel il m'engageait à aller dîner, tel jour, chez lui à Suresnes. Il fallut accepter. J'arrivai à Suresnes vers trois heures. Dans la salle à manger, qu'on traversait pour arriver dans le salon, je vis cinq couverts. Mme de Staël, à mon grand étonnement n'était pas invitée. Un frotteur me montra une armoire, dans laquelle il y avait quelques livres dépareillés et me dit que le directeur — c'est le titre qu'on donnait à Barras dans cet intérieur — n'arrivait ordinairement que vers quatre heures et demie. Pendant que je lisais je ne sais quel ouvrage, deux jeunes gens vinrent regarder à la pendule du salon, et, voyant qu'il n'était que trois heures et demie, se dirent l'un à l'autre :

» Nous avons le temps d'aller nous baigner. » Il n'y avait pas vingt minutes qu'ils étaient partis, que l'un d'eux revint demander vite du secours; je me joignis à tout ce qu'il y avait dans la maison pour aller au bord de la rivière. En face du jardin, entre le grand chemin et l'île, il y a dans la Seine une espèce de tourbillon dont un des jeunes gens avait approché et où il avait disparu. Les bateliers arrivaient de toutes parts ; deux avaient fort courageusement plongé jusqu'au fond de la rivière. Tous les efforts pour ramener ce jeune homme furent inutiles. Je revins à la maison.

» On ne retrouva le corps de ce malheureux jeune homme que le lendemain, à plus de trois cents toises et enfoncé dans les herbes. Il s'appelait Raymond; il était de Lodève. Barras l'aimait beaucoup; il l'avait élevé, et depuis qu'il était directeur, il l'avait fait son aide de camp. J'étais seul dans le salon, ne sachant trop ce que je devais faire. Qui apprendra à Barras le malheur qui vient d'arriver? Je ne l'avais jamais vu. J'étais véritablement dans une situation pénible.

» On entend une voiture. Le jardinier, en ouvrant la porte, dit : » M. Raymond vient de se noyer : oui, citoyen directeur, il vient de se noyer. » Barras traverse le salon, monte chez lui, jetant les hauts cris. Après [illegible] lui dit que j'étais dans le salon. Il me fait prier de descendre [illegible] pas. et m'engage à me mettre à table. Le secrétaire qu'il avait amené reste avec lui. Ainsi me voilà tout seul à table dans la maison de Barras. Au bout d'un quart d'heure, on vient de sa part me prier de monter chez lui.

» Je lui sus gré d'avoir supposé que le dîner qu'on me servait était une importunité pour moi. J'étais fort troublé. En entrant dans sa chambre, il me prit les mains et m'embrassa ; il pleurait. Je lui dis toutes les choses douces que la situation dans laquelle je le voyais et dans laquelle j'étais moi-même, pouvait m'inspirer. L'espèce d'embarras qu'il éprouvait avec moi qu'il ne connaissait pas disparut peu à peu, et l'intérêt que je lui témoignais parut lui faire du bien. Il me pria de revenir avec lui à Paris. Je l'accompagnai. Depuis ce temps, je n'ai eu qu'à me louer de Barras. C'était un homme passionné, tout de mouvement, d'entraînement : il n'y avait pas deux heures que je le connaissais, que j'aurais pu croire que j'étais, à peu de chose près, ce qu'il aimait de mieux.

» Quelque temps après, le Directoire voulut faire un changement dans le ministère. Barras y consentit, mais à la condition que son nouvel ami serait ministre des relations extérieures. Il soutint violemment sa proposition, la fit adopter, et, à dix heures du soir, à un Club nommé le Salon des étrangers, un gendarme vint me demander et m'apporter le décret qui venait d'être rendu. »

Talleyrand développe, ensuite, les considérations qui lui firent accepter le portefeuille. Il insiste sur les difficultés de la tâche qu'il avait assumée de faire reprendre à la France son rang parmi les nations européennes, difficultés dues à une foule de motifs et, particulièrement, aux étranges « façons » de nos gouvernants d'alors. Ici, une anecdote significative :

» Pour donner une idée claire de ce que j'appelle ici les façons du Directoire, je crois qu'il suffira de raconter ce qui se passa à la première séance à laquelle j'assistai Une querelle s'engagea entre Carnot et Barras; ce dernier accusait son collègue d'avoir supprimé une lettre qui aurait dû être mise sous les yeux du Directoire. Ils étaient debout l'un et l'autre. Carnot en levait la main dit : « Je jure sur ma parole d'honneur que cela n'est pas vrai. — Ne lève pas la main, lui répond Barras; il en dégoutterait du sang. » Voilà les hommes qui gouvernaient, et c'est avec eux qu'il fallait essayer de faire rentrer la France dans la société européenne. Je me jetai dans cette grande entreprise.

Au moment de son arrivée aux affaires, Talleyrand reçut du général Bonaparte, qui venait de signer avec l'Autriche des préliminaires de paix à Léoben et négociait le traité de Campo-Formio, « une lettre fort obligeante », à la suite de laquelle une correspondance suivie s'établit entre le diplomate et le futur empereur. Il nous paraît intéressant de citer le passage relatif à la première entrevue de ces deux hommes :

» Après avoir signé à Campo-Formio la paix avec l'Autriche, et s'être montré un moment à Rastadt, lieu convenu pour traiter de la paix avec l'empire (car, à l'exemple des anciens Romains, la république française avait pris pour maxime de ne point compreudre deux de ses ennemis dans une même paix), il (Bonaparte) vint à Paris pour en au Directoire la conquête de l'Egypte.

» Je ne l'avais jamais vu. Au moment de ma nomination au ministère des relations extérieures, il m'avait écrit, comme je l'ai déjà dit, une lettre longue, faite avec soin, et dans laquelle il voulait que j'aperçusse un homme autre que celui qu'il avait semblé être jusqu'alors sur le théâtre des affaires. Le soir de son arrivée à Paris, il m'envoya un aide de camp pour me demander à quelle heure il pourrait me voir. Je répondis que je l'attendais; il se fit annoncer pour le lendemain, à onze heures du matin. Je le fis dire à Mme de Staël qui, à dix heures, était dans mon salon. Il y avait aussi quelques autres personnes que la curiosité y avait amenées. Je me rappelle que Bougainville s'y trouvait. On annonça le général; j'allai au-devant de lui. En traversant le salon, je lui nommai Mme de Staël à laquelle il fit peu d'attention; il ne remarqua que Bougainville, à qui il dit quelques mots obligeants.

» Au premier abord, il me parut avoir une figure charmante ; vingt bataillon gagnent vont si bien à la jeunesse, à un beau regard, à de la pâleur, et à une sorte d'épuisement. Nous entrâmes dans mon cabinet. Cette première conversation fut, de sa part, toute de confiance. Il me parla avec beaucoup de bonne grâce et de ma nomination au ministère des relations extérieures, et insista sur le plaisir qu'il avait eu à correspondre en France avec une personne d'une autre espèce que les directeurs. Sans trop de transition, il me dit :

« Vous êtes neveu de l'archevêque de Reims, qui est auprès de Louis XVIII. » (Je remarquai qu'alors il ne dit point du comte de Lille); et il ajouta : « J'ai *aussi* un oncle qui est archidiacre en Corse ; c'est lui qui m'a élevé. En Corse, vous savez qu'être archidiacre, c'est comme d'être évêque en France. » Nous rentrâmes bientôt dans le salon qui s'était rempli, et il dit à haute voix : « Citoyens, je suis sensible à l'empressement que vous me montrez ; j'ai fait de mon mieux la guerre et de mon mieux la paix. C'est au Directoire à savoir en profiter, pour le bonheur et la prospérité de la République. » Puis nous allâmes ensemble au Directoire. »

Après nous avoir donné une idée des « façons » des Directeurs, Talleyrand nous donne ici un amusant aperçu des « façons » des Directrices :

» Les irrésolutions et les jalousies du Directoire rendirent à Bonaparte les premières semaines qu'il passa à Paris un peu difficiles. Je lui donnai une fête pour célébrer ses victoires d'Italie et la belle paix qu'il venait de faire. Je ne négligeai rien pour la rendre brillante et populaire; et cela avait quelque difficulté, parce qu'il fallait se tirer de ce qu'avaient de trop commun les femmes des Directeurs qui, comme de raison, occupaient [illegible] » On avait orné avec autant [illegible] appartements où on était réuni; chacun m'en faisait compliment. « Cela a dû vous coûter gros, citoyen ministre, me dit Mme Merlin, femme du Directeur. — Pas le Pérou, Madame », repris-je sur le même ton. — Une foule d'autres quolibets, presque tous vrais, remplirent Paris le lendemain. »

Comment Talleyrand quitta les affaires :

» Il était arrivé au Directoire ce qui arrive toujours aux despotes. Tant que rien ne résista aux armées dont il disposait, on le haïssait, mais on le craignait. Dès que ces armées furent battues, on le méprisa. On l'attaqua dans les journaux, dans les pamphlets, partout enfin. On n'épargna pas naturellement ses ministres ; cela me procura la facilité que j'attendais de quitter mon poste. J'avais bien reconnu qu'il ne m'était possible d'y empêcher que trop peu de mal, et que ce ne serait que plus tard qu'il y aurait du bien réel à y faire.

» Le projet que j'avais depuis longtemps de me retirer m'avait fait prendre une précaution. J'avais confié mes dispositions au général Bonaparte avant son départ pour l'Egypte; il avait approuvé les motifs de ma retraite, et s'était prêté avec plaisir à demander pour moi au Directoire l'ambassade de Constantinople, s'il y avait moyen de traiter avec la Turquie, où l'autorisation d'aller le rejoindre au Caire, où l'on pouvait supposer qu'il y aurait des négociations à suivre avec les agents de la Porte ottomane. Muni de cette autorisation, après avoir donné ma démission, je me retirai à la campagne, près de Paris, attendant les évènements.

Nous arrivons ainsi à l'institution du Consulat et aux débuts de Bonaparte en qualité de premier consul. Nous ne pouvons étendre davantage nos citations Mais nous nous en voudrions de passer sous silence le trait suivant que Talleyrand a consigné dans une des notes annexées à ses *Mémoires* :

« Je me rappelle qu'un jour où je parus étonné de voir sortir du cabinet du premier consul un des jacobins les plus débonnêtes de la Révolution, il me dit : « Vous ne connaissez pas les jacobins. Il y en a de deux espèces : des *sucrés* et des *salés*. Celui que vous venez de voir est un jacobin salé. De ceux-là, je fais ce que je veux. Il n'y a personne de meilleur à employer pour soutenir toutes les hardiesses d'un pouvoir nouveau. Quelquefois il faut les arrêter, mais avec un peu d'argent c'est bientôt fait. Mais les jacobins sucrés ! Ah ! ceux-là sont indécrottables ! Avec leur métaphysique, ils perdraient vingt gouvernements. »

Jacobins salés et jacobins sucrés : la classification n'est-elle pas ingénieuse !

SÉNAT

Séance du jeudidi 22 janvier

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à trois heures.

La commission de la Haute Cour

Il est procédé au deuxième tour de scrutin pour l'élection des neuf membres de la commission d'instruction de la haute cour.

Le scrutin, ouvert à 3 heures 05, est clos à 3 h.30.

Il est successivement procédé aux scrutins pour l'élection de cinq membres suppléants et du vice-président de la haute cour.

Les commissions annuelles de l'armée et de la marine

Pendant le dépouillement, le Sénat adopte un projet de résolution du général Defis, tendant à la nomination d'une commission annuelle de l'armée.

Une proposition analogue de l'amiral Peyron, tendant à la nomination d'une commission annuelle de la marine, est adoptée.

Les membres de la Commission de la Haute-Cour

M. le Président. — Voici les résultats des scrutins relatifs à la commission d'instruction de la Haute-Cour.

Sont élus commissaires titulaires : MM. Cazot, 150 voix; Franck-Chauveau, 145; Cordelet, 150; Demôle, 149 Lavergne, 149; Merlin, 151; Morellet, 147; Monier, 151 Tranieux, 150 ; commissaires suppléants : MM. Develle, 130 voix ; de Rozière, 129 ; Busquier, 130 ; Tolain (en remplacement de M. Garrigat, décédé), 129 ; Testelin, 128 voix.

Par 131 voix, M. Challemel-Lour est nommé vice-président de la Haute-Cour de justice.

Il n'y a donc qu'un nouveau commissaire, M. Tolain, les autres sont tous réélus.

Modification à la loi municipale

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Lenoël, abrogeant le septième paragraphe de l'article 40 de la loi municipale du 5 avril 1884.

M. Clément. — Toute modification à cette loi de 1884 pourrait sembler tardive; la législation d'après laquelle le conseiller élu reste en fonctions jusqu'à l'annulation définitive de son élection est conforme à la raison et au droit; il est plus équitable de maintenir la législation actuelle, qui n'a aucun inconvénient et qui a été acceptée par tout le monde.

M. de Marcère appuie l'argumentation de M. Clément.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi à deux heures. La séance est levée à cinq heures cinquante.

Chambre des Députés

Suite de la séance du 22 janvier 1891

QUESTION DE M. MÉGE

Les audiences de cour d'assises

M. le Président. — M. Mège a la parole pour adresser une question à M. le garde des sceaux.

M. Mège. — Dans les affaires criminelles à sensation, la salle de la cour d'assises est transformée en salle de spectacle. (Très bien ! à droite).

Un prédécesseur de M. le garde des sceaux actuel avait édicté les véritables règles qui doivent être appliquées en pareille matière; il serait utile de rappeler cette circulaire aux procureurs généraux. (Très bien ! à droite).

M. Fallières. — Depuis que les délibérations des cours d'assises sont devenues publiques, les présidents n'ont pas su résister au désir de réserver des places à certaines personnes.

L'accusé qui défend sa tête ou sa liberté est digne de pitié et la salle d'audience doit conserver le caractère d'austérité qui convient à la justice.

Les billets de faveur sont quelquefois tombés entre les mains de personnes qui n'auraient pas dû trouver leur place dans l'enceinte de la justice. (Mouvements divers.)

A l'avenir, il n'y aura plus d'exception. (Très bien.)

M. Mège. — Je remercie M. le ministre de sa déclaration.

La question est close.

QUESTION DU PRINCE D'AREMBERG

La navigation sur le Niger

M. le Président. — M. le prince d'Aremberg à la parole pour adresser une question à M. le ministre des affaires étrangères, sur l'acte de Berlin de 1885, relatif à la liberté de navigation sur le Niger et ses affluents.

M. le prince d'Aremberg. — En octobre dernier, M. Nizon a été envoyé dans le nord du Congo par une société de commerçants. M. Nizon a été attaqué et blessé par les indigènes, et l'agent général de la Compagnie royale anglaise du Niger lui a notifié qu'il pourrait poursuivre son voyage, mais qu'on ne lui laisserait toucher terre sans l'autorisation de la Compagnie ; cette prétention est exagérée.

La Charte qui a été octroyée à cette Compagnie, dit que le sous-secrétaire d'Etat aura le droit d'obliger la Compagnie à se conformer aux avis du gouvernement anglais.

Je serai reconnaissant à M. le ministre des affaires étrangères de fournir quelques explications. (Très bien à droite.)

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — L'acte de Berlin a établi, dans les termes les plus précis, la liberté de navigation du Niger.

Je me suis adressé au cabinet anglais et je ne peux croire que le gouvernement anglais donne satisfaction aux prétentions de la Compagnie du Niger; en effet, le gouvernement anglais a envoyé l'ordre de laisser passer librement M. Nizon; la France a donc satisfaction en ce point.

M. le prince d'Aremberg remercie M. le ministre de ses explications.

L'incident est clos.

QUESTION DE M. PICHON

La Tripolitaine

M. le Président. — M. Pichon à la parole pour adresser une question à M. le ministre des affaires étrangères (Mouvements divers.)

M. Pichon. — Le 4 novembre dernier, M. le ministre des affaires étrangères, interpellé par M. Doroulède, déclarait que la France ne méditait nullement de s'emparer de la Tripolitaine; en dépit de cette déclaration formelle, tous les jours, des journaux étrangers continuent une campagne tendant à faire croire que la France prépare une expédition au Maroc ou en Tripolitaine.

Je demande à M. le ministre s'il est exact que sa diplomatie tende à s'emparer d'une parcelle quelconque de ces territoires.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — J'ai déjà fait une réponse à M. Déroulède, il y a peu de temps, et je ne pense pas avoir rien à y ajouter. (Très bien ! à droite.)

Sur le fond de la question, je ne dirai rien, parce qu'il n'y a rien à dire.

Quant à la campagne des journaux, c'est peut-être leur faire trop d'honneur que de lui donner cette importance; c'est en tout cas affaire au gouvernement italien, qui, s'il faut en juger par les déclarations d'aminé de M. Crispi, doit voir avec déplaisir les bruits répandus mensongèrement contre nous.

Ce n'est toujours pas à Constantinople qu'on peut s'émouvoir des articles auxquels il a été fait allusion. Nous n'avons jamais été en meilleurs termes avec le gouvernement de la Porte.

En résumé, il n'y a pas lieu de faire attention à des attaques une l'Europe ne peut prendre au sérieux. (Salve d'applaudissements, — Longue sensation.)

Mgr Freppel. — Je tiens à constater l'unanimité de la Chambre dans ces applaudissements.

L'incident est clos.

PROPOSITION DE LOI

sur les comités de secours

M. Moreau (Nord). — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant à créer dans chaque département, par les soins du conseil général et du préfet, un comité départemental de secours et à Paris au ministère de l'intérieur, un comité central destiné à concentrer les ressources.

Je demande l'urgence.

Après un long débat l'urgence est déclarée par 451 votants contre 130 et la proposition est renvoyée aux bureaux.

L'enquête sur les catastrophes de Saint-Etienne

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée d'établir les causes des sinistres des mines de Saint-Etienne.

M. Dumay s'installe à la tribune avec une lampe de mineur qui excite la curiosité de la Chambre.

[illegible] 6 août, une commission chargée de la renseigner sur la situation, en raison des récents sinistres pour lesquels l'Etat avait dû voter des secours importants.

La commission a examiné les causes de l'accident de Villebœuf, et elle a conclu à la culpabilité de la compagnie; elle maintient ses conclusions.

L'orateur développe longuement son rapport et termine en disant que la Commission invite le Ministre des travaux publics à prendre les mesures nécessaires pour mieux surveiller les mines grisouteuses. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Dumay oublie à la tribune sa lampe qu'un huissier va chercher pour la lui remettre.

M. Yves Guyot dit qu'il n'y a qu'une manière de supprimer les explosions de grisou, c'est de supprimer la grisou. On y arrive par un aérage énergique.

La direction des mines au ministère n'a jamais cessé de conseiller cette mesure dans des arrêtés spéciaux. Si ces arrêtés ont été violés, c'est aux tribunaux à punir les coupables. L'exploitation directe par l'Etat n'empêcherait pas toujours les accidents. Le gouvernement accepte les conclusions de la Commission parce qu'il reconnaît qu'en matière de mines on ne saurait jamais trop prendre de précautions.

Après des observations présentées par plusieurs députés la suite de la discussion est renvoyée à samedi. La séance est levée à 6 heures 15.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 23 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	108 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	120 ..
Lille 1865, remboursable à 500 fr.	...	507 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	417 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	387 50
Lille 1887	...	482 ..
Lille 1888 (libérée)	...	490 ..
Lille 1890 (non libérée)	...	490 ..
Armentières 1882	...	1012 ..
Armentières 1879	...	45 50
Roubaix-Tuerie, remb. à 50 fr. en 55 ans	...	400 ..
Tourcoing 1878	...	113 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	166 50	165 50
Département du Nord	...	1152 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decreix, Cie	...	75 ..
Caisse d'Esc. E. Thomasein et Ce (act. anc.)	...	275 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	...	350 ..
Caisse Platet et Cie	...	605 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	...	413 75
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	...	1125 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1.000 fr.	...	520 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	2250 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	...	435 ..
Union Générale du Nord, act. 500 fr., 125 p.	...	220 50
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	...	500 ..
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	...	540 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	...	150 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. ns. Grassin) 500 fr.	...	25 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c. 7)	...	512 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	...	515 ..
Delgutte et Cie	...	2065 ..
Soc. ass. Lille et Roubaix, act. 1.000 fr. t. p.	...	3600 ..
Bische-Saint-Venant	...	340 ..
Denain et Anzin	...	320 ..
Obligations Nord	...	467 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	...	228 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	516 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	...	531 25
Chemins de fer économiques du Nord	...	

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	16580	16600 ..
Anzin 100e du dernier	...	5098 75
Béthune 1861	...	585 ..
Béthune 1877	...	433 75
Bruay (Pas-de-Calais)	...	1395 ..
Helly-Grenay le 6e	3190 3195	3190 ..
Carvin	...	1695 ..
Courrières	42000	42000 ..
Campagnac	400	425 ..
Crespin	300	301 25
Douchy	...	4190 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.	...	225 ..
Dourges	...	9700 ..
Escarpelle (Nord)	...	3505 ..
Epinac	...	350 ..
Ferfay (Société anonyme)	325	425 ..
Lens	...	25002 50
Liévin	9010	9200 ..
Ostricourt	560	1400 ..
Meurchin	5495 5510	5500 ..
Marles 20 0/0 part d'ingénieur	...	16000 ..
Drocourt	...	285.0
Sincey-le-Pouvray	...	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	226 75
Vicoigne et Nœux	20100	20095 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 23 janvier 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 60 ./.	3 0/0	95 60 ./.
94 .. ./.	3 0/0 1891	93 85 ./.
96 .. ./.	3 0/0 amortissable	96 15 ./.
105 55 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 30 ./.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL)

MORT

DU PRINCE BAUDUIN

Héritier présomptif du trône de Belgique

Bruxelles, 23 janvier. — Un douloureux évènement vient de plonger dans le deuil la famille royale de Belgique et tout le pays.

Le prince Bauduin, fils aîné du comte de Flandre, héritier présomptif du trône, est mort cette nuit, à une heure trois quarts.

Le jeune prince s'était acquis une popularité sans égale par son énergie, sa générosité, et son affabilité. De plus, il était doué d'une intelligence hors ligne.

Le prince Bauduin était né le 3 janvier 1869.

Bruxelles, 23 janvier. — Rien ne pouvait faire prévoir la catastrophe terrible qui vient de frapper la famille royale,

Le prince, ayant pris un refroidissement, il y a une huitaine de jours, on n'y attacha pas d'abord d'importance; c'est en souriant que le comte et la comtesse de Flandre en parlaient.

Il y a deux jours, cependant, le prince fut forcé de s'aliter. Hier, les médecins le trouvèrent moins bien, comme l'atteste le bulletin suivant que publiait le *Moniteur belge*, hier matin, à six heures :

« Son Altesse Royale, le prince Bauduin, garde le lit depuis quelques jours, à la suite d'un refroidissement ; son état s'est aggravé hier après-midi. »

Ce bulltin était signé par les docteurs Malis et Mulier ; mais la situation s'aggravait rapidement et on dut administrer les derniers sacrements.

Dans la soirée, une forte fièvre s'empara du malade et le mal fit de rapides progrès.

Le roi et la reine sont allés visiter leur neveu et l'ont consolé de leur mieux.

Le roi resta près d'une heure auprès du malade; le comte et la comtesse de Flandre versaient d'abondantes larmes.

On a prévenu M. Beernaert qui est accouru à la hâte, suivi d'autres ministres. Tous les grands dignitaires de la Maison du Comte de Flandre étaient présents au Palais.

Le prince a demandé à voir le général Burnell, pour lequel il avait une vénération particulière.

Vers onze heures du soir, on posa des ventouses au Prince, mais elles ne produisirent pas l'effet attendu. A une heure, le prince allait plus mal et il ne tarda pas à entrer en agonie.

Le comte, la comtesse de Flandre et tous les hauts dignitaires étaient agenouillés dans la chambre du prince, celui-ci a rendu le dernier soupir à une heure 45.

Bruxelles, 23 janvier. — Le prince était un brillant officier plein de vie; c'est un nouveau coup terrible pour la famille royale qui a déjà été si douloureusement éprouvée.

Tout le pays s'associera respectueusement à la douleur du Roi et de la famille royale.

Cette mort prématurée enlève au pays un prince brillamment doué, et sur la tête duquel de légitimes espérances avaient été fondées.

Avant de mourir, le jeune prince a remercié tous les assistants des soins qui lui ont été prodigués.

On raconte que le Prince avait interrompu son service aux carabiniers depuis quinze jours, à la suite de fatigues quo lui avaient causées plusieurs veilles passées au chevet de la princesse Henriette, sa sœur.

Bruxelles, 23 janvier. — En ce moment, tous les ministres, le gouverneur du Brabant et le bourgmestre sont réunis au palais du comte de Flandre, dressant l'acte de décès.

Le Prince est couché sur son lit de mort, en grande tenue de carabinier; une main repose sur son sabre ; l'autre tient un chapelet; ses traits ne sont nullement altérés.

La nouvalle de la catastrophe a produit au palais royal un affolement indescriptible; aux abords du palais, tout est triste et silencieux; un grand nombre d'ouvriers sont occupés à enlever les masses de neige qui encombrent les abords du palais.

Les agents de police veillent à ce qu'on ne fasse pas le moindre bruit, car la princesse Henrietto